

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

UNE MANŒUVRE

Il y a un peu plus de trois ans, on discutait une proposition de loi tendant à la création des retraites ouvrières, le ministre du commerce, M. Millerand, et la commission qui avait étudié cette proposition, faisaient effort pour aboutir. A ce moment, un député clérical imagina, pour faire échouer cette réforme, de déposer une motion dont le but prétendu était la consultation des syndicats ouvriers ou patrons, mais dont le but véritable était surtout de faire renvoyer la discussion à une date indéterminée. Cette motion fut malheureusement adoptée à quelques voix de majorité et son résultat le plus clair est qu'à l'heure actuelle la loi sur les retraites ouvrières n'a pas encore abouti. Nous recommandons cet exemple à ceux qui pourraient être dupes de la manœuvre employée par l'opposition pour tenter de faire renvoyer aux calendes grecques la question de la séparation des Eglises et de l'Etat. « Assurément, disent-ils, nous sommes les adversaires de cette séparation, mais ce n'est pas notre opinion que nous voulons faire prévaloir, c'est celle du pays, nous demandons qu'on le consulte avant toute discussion. Il faut faire un referendum. »

Etranges législateurs qui s'imaginent qu'il convient chaque fois qu'un problème se pose à la Chambre de retourner devant le pays et de lui demander quelle solution il faut adopter.

Les députés ont précisément été envoyés à la Chambre pour prendre des responsabilités, pour agir en mandataire des électeurs. Et puis, pratiquement, comment poser-on la question devant le pays ? Il y a bien des manières de comprendre la séparation et une fois le principe admis, quand on passe à l'exécution, il y a de multiples solutions différentes. Consultera-t-on les électeurs sur chacun des amendements qui, au cours d'une discussion, peuvent surgir ? Le régime parlementaire ne donne déjà que bien peu de résultats ; il est trop souvent d'une lenteur désespérante. Avec la méthode du referendum, il deviendrait impossible désormais de jamais aboutir. Et puis, la consultation pourrait-elle se faire loyalement ? Les cléricaux renonceraient-ils à leur habituelle pression, à leurs menaces, à leur intimidation, à leur abominable boycottage qu'ils ne cessent de préconiser.

Le patron clérical menacerait ses ouvriers ; les fournisseurs qui oseraient se prononcer pour la séparation verraient leurs magasins mis à l'index.

Qu'on l'avoue donc, ce qu'on veut, c'est simplement faire échouer la séparation des Eglises et de l'Etat, ce n'est pas du tout consulter, en toute sincérité, les électeurs. Car si on veut une consultation loyale, il n'est pas à l'heure actuelle, de moyen plus efficace que d'aborder la discussion à la Chambre et de passer au vote. Et nous allons tout de suite le prouver.

La discussion ne semble pas pouvoir venir avant février ou mars prochain. Elle demandera du temps et, très certainement, le Sénat ne pourra pas se trouver saisi du projet voté par la Chambre avant l'année prochaine, à la rentrée d'octobre. A ce moment, il nommera une commission, mais celle-ci n'apportera pas ses conclusions immédiatement en sorte que, très certainement, de nouvelles élections législatives auront lieu avant que le Sénat se soit prononcé. A ce moment, les électeurs pourront juger les députés sur leurs actes, sur leurs votes. S'ils ne veulent pas de la séparation, ils ne rééliront pas les députés qui l'auront votée ; il y aura dorénavant une majorité hostile et comme fatalement, le projet voté par la Chambre ne sera pas intégralement voté par le Sénat, il reviendra devant la nouvelle Chambre et celle-ci aura toute faculté de le repousser. Alors que craint l'opposition ? C'est bien simple, elle sait que

le pays ne sera pas hostile et qu'il réélira les députés qui auront voté la séparation et qu'il renverra, au contraire ceux qui l'auront repoussée. Ce qu'on veut, c'est empêcher la réforme d'aboutir. Le referendum proposé n'est qu'une simple manœuvre obstructionniste.

C. R.

UN CAS DE POSSESSION

La Croix des Landes, publie dans son dernier numéro, une lettre « authentique » adressée, en 1825, à M. l'abbé Lagreule. Cette lettre qui vaudrait d'être reproduite en entier, raconte l'histoire d'une femme « possédée du démon » et que les prêtres n'avaient pu exorciser. Enfin, l'abbé Darvins tenta l'expérience dans une petite chapelle, où la femme était assise. Elle avait « l'aspect hideux, pâle, décharné, les yeux et la bouche tournés, les lèvres retirées laissant voir une langue noire couverte d'écume. »

Le bon Darvins lui administra quelques aspersion d'eau bénite. Elle hurle, s'élançant à une hauteur extraordinaire, retombe sur son fauteuil écumant de rage et criant d'une voix rauque au prêtre qui l'exorcise : « Tu me brûles, tu me brûles ! » Celui-ci lui présente un énorme crucifix et lui ordonne de l'adorer.

Le démon. — « Que j'adore ce bois, idolâtre ! veux-tu me faire damner ? adore-moi plutôt ! »

Le prêtre. — « T'adorer !... ! Tiens ! (il lui crache au visage et redouble d'eau bénite). »

Le démon. — « Ton Christ... c'est mon horreur ; et tu veux me le faire adorer ! »

Le prêtre. — « Per Mariam, adora, Crucem, adora, serpens, (il se cache sur le fauteuil) surge et adora crucem, (il ne bouge pas), adora ! precor Mariam... non vis adorare ? Ave Maria ! » (Tous les assistants poursuivent cette prière et le démon se prosterne, adore le Christ en arabe et d'un bond se replace sur le fauteuil, hurlant toujours davantage).

« Que dis-tu de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau ? »

Le démon. — « Ce sont mes intimes amis. »

Le prêtre. — « Et Calvin ? »

Le démon. — « C'est mon chancelier. »

Le prêtre. — « Quand sortiras-tu du corps de cette femme ? »

Le démon. — « Pas encore !... Tu serais donc bien content de me voir entrer en enfer ? »

Le prêtre. — Tu peux le croire ! bien content ! »

Le démon. — « Pas moi ! Tu ne me tiens pas encore !. Au reste, donne-moi l'âme d'un juste, et je quitterai Jeanne. »

Le prêtre. — « Que je te donne une âme juste !... pourquoi pas un pêcheur ? »

Le démon. — « Un pêcheur ! (elle rit) je n'ai pas besoin qu'on me le donne, ils m'appartiennent de droit ! O prodige ! s'écrie le prêtre consterné. »

Le prêtre. — (tirant une lettre qu'un jeune impie lui a écrite). — « Connais-tu l'auteur de cette lettre ? »

Le démon. — « Palsambleu ; c'est moi qui la lui ai dictée... c'est un bien bon enfant. »

Le prêtre. — « Il s'amuse bien, n'est-ce pas ? »

Le démon. — « Ah ! S'il s'amuse ! Crois-tu qu'il soit aussi sot que toi avec tes messes, confessions, bénédictions, genuflexions, oraisons, méditations, mortifications, dévotions et autres balivernes qui ne peuvent faire l'occupation que d'un être aussi sot, aussi maussade que toi ? »

Le prêtre. — « Tison d'enfer ! blasphémateur !... tiens, voilà ! (il le baigne d'eau bénite). »

Le démon. — « Aie ! Aie ! tu me brûles ! »

« Tel a été mon cher ami, le dialogue de l'esprit impur avec ce saint homme, dialogue qui dura au moins deux heures. »

» Nous sortimes tous pleins de réflexions salutaires et la terreur dans l'âme. »

Et, après ça, je vous laisse le soin de décider qui est le plus sot de ceux qui écrivent de pareilles stupidités ou de ceux qui en font leur pâture intellectuelle — si j'ose m'exprimer ainsi.

E. L.

Les Scagnozzi

Celui qui, vers quatre heures du matin, passerait devant l'église de San Tommaso in Parione, à Rome, se trouverait devant un spectacle fort curieux. Une foule de prêtres vêtus misérablement, loqueteux, maigres, sales, tous armés de vieux parapluies en coton, sont réunis et attendent avec impatience, avec angoisse même.

Ce sont des bohémiens, des prolétaires ecclésiastiques sans églises, sans messes, sans asile et sans pain. Ils attendent leur doyen qui vient annoncer les services de la journée, qui consistent d'ordinaire, en une vingtaine de messes à deux francs chacune à dire dans une dizaine, peut-être dans une vingtaine des 365 églises de la capitale.

La journée est bien maigre. Rarement avec quelques autres messes à prix exceptionnel, on arrive à la somme de 100 francs et les associés — puisqu'il s'agit d'une vraie Congrégation sous le nom de *scagnozzi* — sont plus de cent.

Pie X qui, paraît-il, a l'âme sensible, a fait faire une enquête sur la vie et les mœurs de la congrégation des *scagnozzi*. On a découvert que ces prolétaires ecclésiastiques associent parfois tous les métiers à celui de ministres de la Sainte Eglise Romaine. Il y en a qui aident la police ; d'autres ne dédaignent pas l'obole de quelque parente qui se consacre au culte de Vénus ; d'autres se font, le cas échéant, agents électoraux, sans trop regarder aux opinions politiques du candidat ; d'autres même enfin sont le soir, allumeurs de becs de gaz, ou improvisés cochers, pour gagner de quoi vivre faute de messes et de protection d'en haut.

Il est certain qu'il est plus décent, pour nos prêtres français, de se faire entretenir par la République qu'ils vilipendent. Et puis le métier a moins d'ala. On conçoit que l'exemple des *scagnozzi* ne les encourage pas à compter sur la générosité des fidèles.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La situation

On rapporte que les Russes font des efforts désespérés pour reprendre les positions perdues, notamment le fort Kouropatkin dans l'espoir de recouvrer la conduite d'eau.

Port-Arthur aurait été l'objet d'assauts répétés après avoir été bombardé des forts voisins, que les Japonais continuent à commander. Les deux adversaires ont beaucoup souffert.

Les avant-postes et les éclaireurs japonais et russes restent en contact au sud, au sud-est et à l'est de Moukden. Des escarmouches se produisent chaque jour, et on s'attend d'un moment à l'autre à un grand combat. On croit qu'il aura lieu près de Tie-Ling.

Le général Kouropatkin ne se maintiendrait que temporairement à Moukden et le long du Hun-Ho, pour entraver la marche en avant des Japonais.

Une série de Combats

Suivant des Chinois partis de Port-Arthur le 30 septembre, on s'y est vigoureusement battu les 28 et 29 sur la côte ouest de Liaotychan et à la baie du Pigeon.

Ce sont les Russes qui attaquent pour s'emparer des gros canons que les Japonais avaient monté dans le

voisinage. Ils firent plusieurs sorties en force avec de l'artillerie de campagne, mais il échouèrent dans leur tentative.

Trois jonques sont arrivées avec cent soixante coolies partis de Port-Arthur parce qu'on les obligeait à porter les blessés et à enterrer les morts. Ils craignaient en outre de manquer toujours de nourriture, bien que le riz soit pour le moment en abondance.

D'après ces Chinois, les vaisseaux russes ne prennent pas part aux engagements.

Des navires marchands, rendus inutilisables par les projectiles ennemis, ont été transformés en hôpitaux.

Plusieurs Chinois qui ont porté des morts, disent que ceux-ci furent si nombreux au cours de l'attaque et de la défense des forts supplémentaires d'Itschan, qu'il est impossible d'en évaluer approximativement le chiffre.

Les inhumations doivent se faire clandestinement, pendant la nuit, pour éviter le feu des Japonais, qui tirent sur les porteurs.

INFORMATIONS

Election législative

Voici les résultats de l'élection législative pour la 1^{re} circonscription d'Evreux :

Inscrits.....	17.098
Votants.....	12.171
Suffrages exprimés.....	11.909

Ont obtenu :

MM. Lefèvre, rad. min. (élu). 7.895

Lhôpital, conservateur. 3.945

Il s'agissait de remplacer M. Isambard, député radical, décédé, élu aux élections générales le 27 avril 1902 par 7,700 voix, contre M. Halay, républicain, qui en avait obtenu 4.857.

Le voyage de M. Chaumié

M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, qui doit inaugurer la Medersa d'Alger le mois prochain, commencera son voyage par le département de Constantine. Le ministre, accompagné du gouverneur général, arriverait jeudi prochain à Philippeville, puis il visiterait Constantine, Batna Timgad, El-Kentara, Biskra et Sélif. Ce voyage n'aurait aucun caractère officiel et ne comporterait aucune réception.

L'anniversaire d'Emile Zola

Dimanche, la Ligue des Droits de l'Homme a célébré à Paris le second anniversaire de la mort d'Emile Zola. Une foule énorme s'est réunie place de la Trinité, à 2 heures, et s'est rendue au cimetière Montmartre où se trouve le tombeau du grand écrivain.

La manifestation a été simple et très touchante, de nombreuses couronnes ont été déposées sur le tombeau. Durant une heure le défilé des manifestants a duré. Aucun incident ne s'est produit.

L'anniversaire de la mort de Boulanger

Dimanche a eu lieu au cimetière d'Ixelles, situé près de Bruxelles, le treizième pèlerinage annuel à la tombe du général Boulanger. Un groupe de 5 Français s'est rendu auprès du monument autour duquel étaient venues se ranger une cinquantaine de personnes.

Mort d'un Député

Une dépêche de Lyon annonce la mort de M. Krauss, député du Rhône et conseiller général, décédé cette nuit à la suite d'une hémorragie, à l'âge de quarante ans.

Ancien représentant de commerce, M. Krauss avait été élu député pour la première fois aux élections générales de 1898, comme socialiste, dans la 5^e circonscription de Lyon (Croix-Rousse). Il était à ce moment conseiller municipal de Lyon.

En 1902, il fut réélu à une forte majorité. Durant les deux législatures dont il fit partie, M. Krauss siégea au groupe socialiste parlementaire.

Au Vatican

Un journal clérical d'Ancône, la *Patria*, annonçait ces jours derniers que le pape était en train d'instituer auprès des évêques italiens une sorte de referendum pour connaître leur avis au sujet d'une réconciliation éventuelle entre le Vatican et le Quirinal. La *Patria* ajoutait que, depuis quelque temps, des négociations officieuses étaient engagées avec le Quirinal par l'évêque de Crémone, pour établir les bases de cette réconciliation.

Un haut prélat de la secrétairerie, interrogé au sujet de ces informations, les a démenties catégoriquement. Ce qui est possible, toutefois, c'est qu'une entente officieuse intervienne entre le Saint-Siège et le gouvernement à l'occasion des prochaines élections. Sans lever officiellement le *non expedit*, le Vatican permettrait aux catholiques de se rendre aux urnes dans un très grand nombre de circonscriptions. Plusieurs cardinaux et évêques patronnent auprès du pape cette solution.

Soudan

Le Journal officiel du Sénégal et dépendances publie des renseignements intéressants sur le mouvement commercial dans le Soudan pendant le 1^{er} trimestre de 1904.

Les rapports commerciaux parvenus au gouvernement général signalent une augmentation assez sensible du mouvement des affaires dans toute la région du Soudan.

La ville de Bamako, tout particulièrement, a vu persister, pendant ce premier trimestre, son mouvement ascendant très marqué de prospérité commerciale. La comparaison du chiffre des transactions commerciales en 1901, à Bamako, soit 600 000 fr., avec celui qui a été obtenu en 1903, 1.400 000 fr., fait espérer que l'année 1904, qui a vu s'ouvrir l'exploitation de la gare de Bamako, ne le cédera en rien sous le rapport de la progression, à l'année qui vient de s'écouler.

Sikasso, de son côté, au point de vue commercial, vient, en peu de temps, de tripler son importance. Les exportations de caouthouc y sont toujours considérables. On est également frappé à Sikasso, du sérieux développement qu'a pris sur cette place le commerce du sel, et surtout celui des bœufs, des chevaux et des moutons.

Chine

Depuis le mois de mai, une agitation croissante se manifeste parmi les Chinois vivant dans le Tchi-Li du Sud, le nord de la province de Honan et l'ouest du Chan-Toung. Une société nouvelle, hostile aux étrangers, le Tsaï-Yuan, analogue à celle des Boxers, vient de se constituer et elle compte de nombreux membres.

Les placards que cette nouvelle société fait circuler sont les mêmes que ceux distribués autrefois par les Boxers ; le passage suivant y a été ajouté :

Si chaque membre place trente de ces manifestes, nous deviendrons aussi nombreux que les Boxers, et, le 17 octobre prochain (fête de Tchoung-Yang), tous les étrangers seront détruits.

Les étrangers résidant en Chine sont très inquiets. Le Wai-wou-pou a expliqué aux ministres des puissances que ce mouvement était surtout révolutionnaire et antidynastique plutôt que xénophobe, mais cela ne rassure personne.

Perfectionnement à la Télégraphie sans Fil

On annonce de Copenhague qu'un inventeur, M. Poulsen, a fait une nouvelle découverte par suite de laquelle il serait en état de produire d'une façon très simple des ondes électriques continues. Cette invention permettrait de régler de telle façon la télégraphie sans fil, que l'interception des dépêches par d'autres que par les destinataires serait rendue complètement impossible ; elle permettrait, en outre, la téléphonie sans fil ; enfin, elle fournirait les moyens de diriger un navi-

re, de faire exploser une torpille à de grandes distances et sans communication directe.

Petites Nouvelles

On annonce que la reine d'Angleterre arrivera à Paris le 15 octobre, venant de Copenhague, puis s'embarquera à Calais pour l'Angleterre.

— La neige est tombée toute la journée de dimanche sur les monts Dore, qui sont aujourd'hui tout blancs ainsi que les autres monts voisins.

— On annonce la mort du compositeur de musique, M. Samuel Rousseau.

— Le bruit court dans les milieux politiques que sous peu, M. Giolitti, aura une entrevue avec M. Delcassé.

— Une secousse ondulatoire de tremblement de terre a été ressentie dimanche, dans l'après-midi, en Sicile.

— M. Tissier, chef de cabinet du ministre de la marine, a présidé dimanche à Brest, une conférence en faveur de la société « la Goutte de Lait. »

— La Ligue pour la défense du commerce a recueilli plus de 20.000 signatures. On sait que le but poursuivi par cette Association est de soumettre à la signature des intéressés de tous les départements la pétition adressée aux membres du gouvernement en vue de l'abaissement des licences sur le régime des boissons créé par la loi du 29 décembre 1900.

— Le total des souscriptions recueillies à ce jour, pour l'érection d'un monument à la mémoire de Waldeck-Rousseau, est de 24.647 fr. 50.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ZOLA ET LA MORALE

Son œuvre lui fit tant d'ennemis parmi les moralistes professionnels ou les littérateurs prédicants qu'il est bien permis de rechercher la limite de son mépris pour la morale.

Certains, à l'instar du ministre public chargé de requérir contre « M^{re} Bovary » ont trouvé dans le système des petits papiers d'abondantes ressources pour étayer leurs griefs.

En effet, vous ne parcourrez point vingt pages de *Germinal*, de *l'Assommoir* ou de la *Terre*, sans rencontrer un accouplement, une phrase insolente, un mot grossier.

Si vous êtes, au tribunal de la Renommée, l'avocat défenseur de ce « maître pornographe », vous aurez plus à faire que ne fit vers le milieu du dernier siècle, au tribunal du roy, le défenseur de Gustave Flaubert ; tandis que celui-ci, par respect des convenances, dissimule l'adultère d'Emma à la faveur d'une ramure ou d'un store baissé, les amours de Bouteau, de Serge et d'Etienne s'accomplissent en plein ciel.

Vous n'en finiriez pas de citer les scènes immorales, les détails lascifs, les injures répétées à la virginité possible des lecteurs.

Que si, prenant une méthode à la fois plus ample et moins insidieuse, vous vous attachez à l'impression générale laissée dans l'âme par chacun de ses romans, les intentions de l'artiste et la signification des gravures qu'il prodigue vous apparaîtront dans toute leur réelle noblesse.

Ce n'est point par un désir d'initiation aussi blâmable qu'incompréhensible que le maître s'arrête aux déchéances de Gervaise, aux ignominies de Coupeau ; par le tableau qu'il nous fait de leurs misères, il suscite en nous l'apostolat social de libération antialcoolique ; — et si l'on objecte, plus généralement, l'étroitesse voulue de ses caractères, la perversion de ces êtres voués aux pires fatalismes de la pathologie, victimes des tares ancestrales échues à leur race par la nécessité du dénuement et du travail, n'aura-t-il pas, à tous ses détracteurs, une décisive réponse : en montrant le vice essentiel du régime capitaliste, créateur de monstres au sommet com-

me à la base, son imagination savante prépare cette rénovation préchée par d'autres à l'aide de la Raison et des armes seules de l'intelligence.

A mesure que s'avancit sa carrière, Zola prenait conscience de sa mission réformatrice, ses dernières œuvres s'animent parfois d'un ton prophétique et d'une allégresse de voyant qui étonnent et déconcertent ceux qui ne voulaient voir en lui que le peintre grossier de la matière.

Tous les détails forcément licencieux éparpillés en son œuvre, prennent une valeur de documents vengeurs et de scandales avertisseurs : ils suscitent par la haine qu'ils font naître l'effort de la volonté vers la fin de toutes ces misères, vers l'avènement d'une société meilleure.

S. BACH.

REVUE DE LA PRESSE

De l'Humanité :

Pourquoi les manifestations dans la rue sont-elles généralement désordonnées et tumultueuses ? Parce que, sous prétexte d'ordre et en réalité pour manifester ses sentiments hostiles à la libre expansion de la démocratie, la police comprime, ordonne, dirige, harcèle, coupe, filtre, singe, en manoeuvres ridicules et en stratégies baroques. Si bien que nombre de manifestants, lorsqu'ils sont groupés dans la rue, sont obsédés par la pensée de narguer la police et de la turlupiner.

Revue de la Presse locale

De l'Union républicaine :

A ceux des instituteurs qui pourraient encore hésiter sur la voie à suivre, nous disons : Rendez-vous compte de la situation qui serait faite au corps enseignant, à tout le corps enseignant, si les réactionnaires parvenaient à parler de nouveau en maîtres dans le pays, songez à la situation matérielle et surtout morale qui était faite à l'instituteur sous le régime particulièrement cher à M. de Cassagnac, et, plus près de nous encore, sous le régime du 16 mai.

De l'Union républicaine :

Dans ces cloîtres où s'étiolaient les jeunes gens, les caprices d'une vocation ont retiré du monde, aucun être humain ne peut pénétrer, exception faite pour ces Messieurs de noir habillés et qui ont pour mission de laver les âmes des pauvres martyres qui peuplent ces prisons modernistes. Le recrutement de ces filles de Dieu est quelque peu trié, car pour avoir l'insigne honneur d'être flagellées en souvenir des souffrances du Très-Haut, il faut faire briller quelque dot rondelette et par cela même appartenir à une riche famille.

De l'Union républicaine :

La liberté a par elle-même des charmes si grands pour ceux qui ont le goût de l'indépendance, qu'elle est pour eux l'objet d'un véritable culte : elle élève l'homme jusqu'à la hauteur de sa vraie grandeur ; elle est la marque divine de sa supériorité sur les autres êtres.

Elle ajoute à la dignité du citoyen en l'associant au gouvernement de la nation. Elle participe de l'amour que l'homme a pour soi, puisque sa liberté, ce sont ses droits, ses biens acquis par son travail, sa conscience, c'est-à-dire ce qu'est lui-même.

De la Défense :

Partout, les populations catholiques s'efforcent de maintenir, à tout prix, leurs écoles libres. Combes a chassé de leurs écoles les congréganistes ; on installe à leur place des sécularisés. Les liquidateurs chassent eux-mêmes les instituteurs catholiques ; on les réinstalle à côté, dans des locaux généralement offerts. Les sécularisés, avec un dévouement dont Dieu seul sait le mérite, ont sacrifié, pour le salut de la jeunesse, leur vocation religieuse ; ils ont échangé la vie commune contre une vie de dévouement, de mortification, de sacrifices.

Devant ce spectacle réconfortant, il n'est pas permis de se dire ; tout est perdu.

CHRONIQUE LOCALE

Les colis postaux et l'octroi

Le public s'est ému, à juste titre, des soustractions parfois constatées dans les colis d'alimentation qui lui étaient expédiés à domicile, à Paris, et il semble que l'ouverture de ces colis pour la vérification de l'octroi est l'une des causes qui facilitent le plus ces soustractions.

En vue de remédier à cet inconvénient, l'administration de l'octroi de Paris, d'accord avec le ministre des travaux publics et les sept grands réseaux de chemins de fer, a appliqué, titre d'essai, à partir du 1^{er} octobre, les mesures suivantes : quand un colis aura été ouvert sur la demande de l'octroi, puis refermé, les agents de ce service le ficelleront et le plomberront ; toutefois, si l'état du colis ne permet pas le plombage, ils y apposeront une étiquette spéciale mentionnant leur intervention.

D'autre part, afin de rendre plus rapides les opérations de classement

et de vérification des colis à faire par l'octroi, les déclarations d'objets soumis aux droits, que tout expéditeur doit faire obligatoirement, seront établies sur des étiquettes-déclarations, imprimées d'avance et fournies gratuitement par les gares ; l'expéditeur devra simplement fixer cette étiquette au colis après en avoir rempli toutes les indications.

Ces mesures doivent avoir pour effet, d'une part, d'accélérer notablement la livraison des colis à domicile et, d'autre part, en évitant des investigations souvent inutiles, de supprimer les chances de détérioration ou de soustractions qui en sont la conséquence.

Liste de répartition du contingent d'un an

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants du bureau de recrutement une circulaire indiquant les conditions dans lesquelles devra être effectuée la répartition entre les différents corps de troupe du contingent de la classe de 1903, appelé pour un an (dispensés art. 21 et 23).

Comme les années précédentes, il sera tenu compte pour la désignation des régiments, des numéros du tirage au sort, c'est-à-dire que les numéros les plus élevés seront classés dans les garnisons les plus rapprochées du domicile des conscrits.

D'ailleurs, cette année, pour répondre au vœu émis par le Parlement, les conscrits dispensés seront autant que possible affectés aux régiments stationnés dans la subdivision de région de leur domicile.

Le nombre des jeunes gens appelés pour un an s'élèvera cette année à environ 66.000 hommes. La date de mise en route n'est pas encore fixée définitivement. Cette opération aura lieu fort probablement le 14 novembre pour le contingent d'un an, et les 15 et 16 novembre pour le contingent de trois ans.

CAHORS

Les Conseillers généraux

ET LE

PONT DE CABESSUT

(Suite)

Voici les nouvelles réponses reçues depuis notre dernier numéro :

Avis de M. Calmon

Conseiller général de GRAMAT
Monsieur,
Je vous retourne l'enveloppe timbrée que vous avez pris la peine de m'envoyer en me demandant mon opinion sur le nouveau plan de réfection du pont de Cabessut, plan mis au jour depuis la dernière session du Conseil général.

Je ne peux me faire une opinion sur cette question sans avoir pris connaissance de ce plan, ni par suite répondre à votre question.

Avis de M. Larnaudie

Conseiller général de CAJARC
Monsieur le Directeur,
La discussion qui doit se produire de nouveau à la session d'avril sur cette importante question du pont de Cabessut, fixera facilement mon opinion et déterminera plus sûrement mon vote que les considérations cependant fort intéressantes qui nous sont exposées par les journaux.

Toutefois, puisque tel est votre désir, voici quel est, en ce moment, mon sentiment sur cette affaire.

Il reste d'abord établi que malgré les hésitations de l'assemblée municipale sur le choix de l'emplacement, il y a lieu pour le Conseil général, de respecter l'engagement déjà pris de subventionner la construction d'un pont à Cahors.

A la session d'août, avec la majorité de l'assemblée, j'ai voté le projet du pont sur le prolongement de la rue de la Liberté, parce que je ne pouvais comprendre ni la reconstruction sur place avec suppression du caractère artistique et archéologique et « tablier métallique sur le pont Henri IV », selon l'expression humoristique de notre collègue M. le D^r Cassaignes, ni la démolition d'un pont déclaré solide par M. l'ingénieur en chef, pour une reconstruction à 15 mètres en aval seulement.

Le projet de la rue de la Liberté, avec maintien de l'ancien pont, quoique plus acceptable, me paraissait encore d'une utilité peu en rapport avec la dépense proposée et si je n'eusse craint qu'on nous accusât de négliger les engagements antérieurs de l'assemblée, j'aurais recommandé de laisser les choses en l'état et de disposer de ces fonds de subvention plutôt en faveur de travaux présentant un autre caractère d'urgence et d'utilité pour la ville de Cahors, au choix de ses représentants.

La nouvelle solution de restauration du Pont-Neuf avec conservation de son style me paraît donc, pour ces divers motifs, tout à fait acceptable et je la voterai avec empressement si le dossier qui nous sera présenté, établit qu'elle soit réalisable.

Avis de M. Longpuech

Conseiller général de FIGEAC (est)
Monsieur le Directeur,

Une absence de quelques jours m'a empêché de répondre plus tôt à votre demande, relative à la question du pont de Cabessut.

Ainsi que vous le dites dans votre dernier numéro, j'ai fait partie des neuf qui ont voté à la session d'août pour la restauration ou la réfection du pont actuel.

J'ai été guidé dans mon vote par l'idée de ne pas nuire aux intérêts des quartiers du Pont-Neuf et de Cabessut, qui me paraissent avoir des droits acquis à la réfection du pont actuel, sur laquelle ils comptent depuis longtemps à la suite des votes émis par nous, et aussi par l'économie devant résulter de ce projet pour nos finances départementales.

En exprimant ce vote, je désirais conserver autant que possible au vieux pont, son style et son caractère archéologique.

Avis de M. Ernest Talou

Conseiller général de ST-GERY

Lamadéleine le 2 octobre 1904

Mon cher directeur et ami,

Le numéro du Journal du Lot m'arrive ce matin à Lamadéleine où je suis en congé. Ce n'est donc point le courrier de Toulouse qui vous apportera ma lettre sur la question du Pont de Cabessut.

Mon avis sur cette question vous était connu. Vous avez bien voulu le rappeler en publiant la réponse de mes collègues.

Ma lettre serait donc désormais inutile. Quelque tardive qu'elle soit, elle précisera cependant mon opinion.

J'ai pris part à la discussion, dans la séance du Conseil général du 24 août dernier. J'ai défendu et voté la proposition de l'honorable M. Relhié. J'ai donc combattu les conclusions de la Commission des Travaux Publics. Mais en vain. Le Journal du Lot, par la suite, a eu auprès de mes collègues plus de succès.

Et pourtant il me paraît aujourd'hui que le Conseil général n'avait point à s'agérer dans la discussion du rapport de sa Commission des Travaux Publics.

N'aurions-nous pas, sans nous en douter, outrepassés nos droits ? Les débats qui ont eu lieu devaient-ils se produire au Conseil général ?

Dans sa séance du 20 août 1897, l'Assemblée départementale a voté une proposition de MM. Vival et Duphénieux ainsi conçue :
« Le Conseil général décide :
Qu'un classement des ponts à construire soit ainsi établi à partir de 1900 :
1^o Cahors,
2^o Tournai,
3^o Cahors,
et que la construction soit opérée en suivant ces rangs. »

De ce vote date l'engagement du département de subventionner le pont de Cahors.

Pour aucun des trois ponts à construire aucune condition n'a été imposée.

La ville de Cahors est depuis lors créancière de la subvention départementale pour les travaux qu'elle se propose d'effectuer et dont l'utilité a été sanctionnée par le Conseil général.

J'ai rappelé ce vote acquis du principe de la subvention. Sa validité a été contestée dans une interruption. Elle ne paraît plus devoir l'être.

La part contributive du département est fixée invariablement par la loi à 12,20 0/0 celle de l'Etat à 32,35 0/0, celle de la commune à 55,45 0/0 de la dépense totale.

Par sa décision du 20 août 1897, il me paraît que le Conseil général a épuisé son droit.

Il pouvait purement et simplement confirmer à sa dernière session cette décision.

On pourrait contester qu'il ait pu la rapporter, puisque le pont de Cahors a été classé dans le programme des travaux vicinaux auquel le Conseil général s'est interdit (à tort peut-être) le droit de faire aucune modification.

Il semble certain qu'il ne pouvait l'amender par une condition.

Le pont de Cabessut, quel que soit l'emplacement choisi, fait suite à des voies vicinales.

Il appartient à la voirie vicinale.

Or, c'est la Commission départementale, substituée, par la loi de 1871, aux pouvoirs conférés au préfet (art. 15 et 16 de la loi du 21 mai 1836), qui décide, sur l'avis des Conseils municipaux, « les travaux d'entretien et de rétablissement des chemins vicinaux ». C'est en vertu de la loi, en vertu de « son pouvoir propre » que la Commission départementale exerce ce droit.

Le Conseil général ne saurait l'en priver à son profit, il n'est compétent que s'il s'agit « de déterminer la direction d'un chemin de grande communication ».

De plus, le dossier de la construction d'un chemin vicinal — du pont en notre espèce — comporte, après le vote du Conseil municipal, toute une procédure, et spécialement une enquête sur le tracé, avant d'aboutir à la déclaration d'utilité publique par la Commission départementale, ou par décret du Président de la République, suivant que des propriétés bâties ou non intéressées par les travaux projetés.

J'ignore si les formalités légales ont été suivies. Je ne crois pas qu'elles l'aient été encore accomplies. Elles ne sauraient l'être tant que le Conseil municipal de Cahors n'aura pas émis un vote définitif.

Pour ces raisons, que vaudrait donc la condition insérée dans les conclusions du rapport de M. Béral : « la subvention est subordonnée à la construction du pont en prolongement de la rue de la Liberté » ?

Que valent même, ne faut-il pas l'avouer, notre discussion et notre vote au Conseil général ?

Le Conseil municipal de Cahors me semble être seul compétent pour décider de la nature des travaux, restauration ou construction nouvelle, déterminer leur importance, et, par voie de conséquence, l'importance de la subvention départementale acquise en vertu de la décision du Conseil général de 1897.

L'avis que vous avez demandé au conseiller général de St-Géry, c'est donc aussi et surtout le caduc qui vous l'adresse :

« Je salue tout d'abord le Conseil municipal de Cahors soucieux, dans sa décision définitive, les finances communales, départementales et nationales, les droits acquis, les intérêts des faubourgs Labarre et Cabessut et du quartier du Pont-Neuf ; qu'il songe aussi aux vieilles habitudes, dévouées des droits et des intérêts, des populations des communes et des cantons voisins qui viennent par notre vieux Pont-Neuf aux foires et marchés de Cahors ; enfin, pour ne pas trop faire de peine aux archéologues et aux artistes, qu'il n'oublie pas qu'Henri IV aussi est passé par là. Si le roi de la poule au pot nous donnait son avis, il sacrifierait sans nul doute un peu de son souvenir aux intérêts de son peuple. »

Vous me paraissent avoir adopté, mon cher Cueslant, l'avis d'Henri IV ; ce sont ces intérêts qui sont chers au Journal du Lot et que vous défendez.

La discussion que vous avez si heureusement provoquée dans le journal et parmi vos concitoyens, jettera sa lumière ; elle a déjà éclairé des erreurs d'un moment.

Merci de m'avoir pas attendu ma réponse pour assurer vos nombreux lecteurs que « je suis entièrement favorable à la thèse que vous soutenez ».

On voit que la majorité en faveur de la restauration s'accroît toujours.

Bourses commerciales

Le 17 octobre, à 9 heures du matin aura lieu, dans une des salles de la Préfecture, le concours pour l'attribution de bourses commerciales de séjour à l'étranger.

CONFÉRENCE AU THÉÂTRE

Une réunion publique et contradictoire, relative au Pont de Cabessut, a eu lieu dimanche soir au théâtre.

Elle était organisée par le Comité qui s'est constitué pour le maintien du pont sur l'emplacement actuel.

M. Bourdin, président du Comité, a tout d'abord exposé le but de la réunion et a demandé aux électeurs présents de vouloir bien écouter les divers orateurs dans le plus grand calme, après quoi un ordre du jour serait soumis à l'assemblée.

Il donne ensuite la parole à M. Cagnac, secrétaire du Comité.

DISCOURS M. CAGNAC

M. Cagnac fait d'abord très rapidement l'historique du pont actuel et étudie les divers projets présentés par MM. Gaston, Soulier et Bergé.

Il affirme que le pont construit en prolongement de la rue de la Liberté coûterait une somme de 600.000 fr. environ et il dit qu'étant donnée la pénurie d'ouvriers spéciaux habitant Cahors, cette somme profiterait surtout aux ouvriers venus du dehors.

Il paraît évident, en effet, qu'en raison de la construction du nouveau Magasin des tabacs, les ouvriers tailleurs de pierre, maçons et manoeuvres de notre ville seront en nombre très insuffisant pour accomplir les travaux prévus.

Tandis qu'avec l'économie faite par le projet de restauration on pourrait entreprendre d'autres grands travaux : Ecoles, marchés couverts, avenue de Labarre, bourse du travail, et conserver aux ouvriers de tous les corps de métiers de notre ville des sommes importantes.

La restauration aurait donc l'avantage de sauvegarder des droits acquis et d'être favorable au commerce cadurcien.

Dès que M. Cagnac eut terminé son exposé des motifs qui militent en faveur de la restauration du pont de Cabessut, M. Bourdin répondant à une question posée par M. Cazes, tient, avant de donner la parole aux contradicteurs, à définir le but poursuivi par le comité, et donne connaissance à l'assemblée de diverses communications très intéressantes.

M. Bourdin déclare en effet, que le comité en se constituant n'a eu qu'un but : défendre les intérêts des habitants de Cabessut, Port-Bullier, Château-du-Roi, Portail-Alban, Feydel, etc., en demandant que le pont soit restauré.

Le comité, ajoute-t-il, ne se préoccupe pas de savoir si ce sera le projet Gaston ou le projet Bergé que le Conseil municipal adoptera ; le seul point qui intéresse les membres du comité c'est la restauration du vieux pont.

Le choix du projet est laissé entièrement au Conseil municipal et au Conseil général.

Puis M. Bourdin donne communication de l'enquête faite par le Journal du Lot auprès des conseillers généraux.

Cette enquête montre que, contrairement à ce que l'on a dit, le Conseil général paraît décidé à voter le projet du pont de Cabessut, projet qui concilierait l'intérêt général et l'intérêt local.

M. Bourdin donne la parole à M. Cazes, qui vient soutenir le projet de construction du pont dans l'axe de la rue de la Liberté.

DISCOURS DE M. CAZES

M. Cazes demande tout d'abord l'indulgence des auditeurs, pour son inexpérience de la tribune puis, après avoir déclaré que M. Cagnac n'a proposé aucun projet ferme de restauration du pont, il se fait fort de prouver que seul le projet de reconstruction dans l'axe de la rue de la Liberté est soutenable et possible.

M. Caze cite des chiffres, affirme que ce pont ne coûtera pas plus de 300.000 francs, que cette construction donnera du travail aux ouvriers de la ville de Cahors etc. etc.

Il critique, en passant, les divers votes émis par notre assemblée municipale dans cette question de pont, et il croit pouvoir certifier que la construction du Pont-Neuf sera rayée du programme des travaux s'il n'est pas inscrit avant 1905.

En somme, M. Cazes réédite les divers articles publiés par le Réveil.

Enfin, M. Cazes pour terminer sa conférence, jure qu'il est seul à défendre le projet de reconstruction du Pont de la rue de la Liberté, tandis que, dit-il, « les partisans du projet de restauration sont réunis en riche syndicat et ont trouvé alors des secours qu'ils ont même créés avec la force de la monnaie ».

Des protestations s'élevèrent violentes à ces paroles, et M. Bourdin, en quelques mots et avec esprit, répond : que le syndicat, c'est vrai, est riche, mais riche de bonne volonté, de bonnes intentions qui constituent le seul fonds de la caisse.

Après quelques explications, l'incident est clos et M. Cazes termine sa conférence en déclarant que le Pont de la rue de la Liberté est le seul qui réponde au vœu de la population.

M. Darquier succède à la tribune à M. Cazes.

DISCOURS DE M. DARQUIER

Au milieu de l'attention soutenue de la salle, M. Darquier expose quelques-uns des arguments qui militent en faveur de la restauration.

Il proclame que dans une ville, les intérêts particuliers ne doivent être sacrifiés à l'intérêt général que lorsqu'il est irréfutablement démontré qu'ainsi l'exige l'intérêt collectif. Or, dit-il, en ce qui concerne le quartier du Pont-Neuf et des Petites-Boucheries on n'a pas clairement démontré que l'intérêt général exigeait qu'on déshéritât ces quartiers.

Passant aux arguments d'ordre économique, il soutient que les chiffres qu'il a donnés avec son excellent collègue Marmiesse, restent exacts malgré les contradictions dont ils ont été l'objet dans une estimable feuille de Cahors, le Réveil du Lot.

Il relève quelques erreurs contenues dans les articles de son contradicteur. On a soutenu que le vieux pont devenu monument historique tombait à la charge de l'Etat. Rien n'est plus faux. La loi dit que le classement d'un monument historique n'engage l'Etat ni pour la restauration ni pour l'entretien.

On a soutenu aussi, dit-il, qu'en matière de restauration il y avait pas de subvention extraordinaire, rien n'est plus inexact, la loi ne fait aucune distinction entre les restaurations et les travaux neufs.

Enfin on nous reproche tantôt de faire perdre 200.000 fr. de travaux aux ouvriers, tantôt d'arriver avec la restauration à un chiffre équivalent à la reconstruction. Il faut qu'on choisisse entre ces deux reproches, car si nous arrivons à une dépense égale, il est injuste de nous dire que nous faisons perdre du travail aux ouvriers.

Revenant au projet de restauration, il dit que le seul alevé qu'il y a dans ce projet, réside dans les exigences des propriétaires de la rue du Pont-Neuf, et il n'hésite pas à dire que si ces exigences sont trop grandes, ce sera tant pis pour le quartier qui se sera exécuté lui-même.

Mais reprenant les chiffres fournis par ses contradicteurs, il conteste qu'on puisse faire pour 45.000 fr. une avenue de 150 mètres, avec terrassement, mur de soutènement, empierrement, dans des terrains dont les propriétaires dépossédés par force demanderont un prix plus élevé que le prix de vente normale. Enfin le prix de 5.000 fr. pour remblayer de 1 mètre 70 la place Champollion et indemniser les propriétaires, lui paraît monstrueusement inexact.

Dans tous les cas, citoyens, conclut-il, prenez acte des chiffres qui vous ont été fournis. On vous dit : le pont de la rue de la Liberté coûtera 350.000 fr. abord compris, « o baoutrés bon souberguè » et lorsque dans deux ou trois ans — si le Pont de la rue de la Liberté l'emporte — on vous présentera une note de 6 ou 700 mille francs et que nos budgets écorchés par cette dépense ne nous permettent pas d'entreprendre des travaux où toutes les corporations ouvrières, menuisiers, serruriers, peintres, pourraient avoir leur part, tandis que le pont n'en favorise qu'une : les maçons et tailleurs de pierres, nous aurons conservé le droit de vous dire que nous avons tout fait pour éviter cette aventure, et qu'ayant fait notre devoir, nous avons la conscience nette.

De chaleureux applaudissements accueillent les paroles de M. Darquier et le discours produit sur le public une excellente impression.

L'ORDRE DU JOUR

Aucun auditeur ne demandant la parole, M. Bourdin donne lecture d'un ordre du jour priant le conseil municipal et le conseil général de décider la restauration du Pont-Neuf, dans l'intérêt des habitants des quartiers de Cabessut, du Port-Bullier, des rues du Château, Portail-Alban, de la place des Petites-Boucheries, etc.

Cet ordre du jour ne rencontre aucune opposition : et la séance est levée à 10 heures 1/2.

APRÈS LA RÉUNION

Une remarque s'impose. Quelques esprits chagrins observaient à la sortie de la réunion que certains conseillers municipaux, partis aujourd'hui de la réfection, avaient cependant voté la construction du pont en prolongement de la rue de la Liberté... ce qui paraît inexplicable !

La réponse est d'une rare simplicité. Lorsque le Conseil municipal fut appelé à se prononcer sur la question, il ressortait du rapport de M. Rouffé, que la restauration était chose impossible, la solidité des piles du Pont-Neuf étant déclarée douteuse.

En présence de cette affirmation, il ne pouvait être question de restauration.

Mais depuis le vote du Conseil municipal, on a repris les projets Gaston et Bergé dont les auteurs affirment la solidité des piles. — C'est aussi l'avis de M. Béral. — Quoi d'étonnant dès lors que quelques conseillers municipaux uniquement préoccupés de

l'intérêt général, aient pu revenir à un projet qui leur paraît plus sage et plus conforme à l'équité ?

Pour ne pas comprendre un changement d'opinion dans de pareilles circonstances, il faut être d'un singulier parti pris !...

De la Dépêche :

Nous réserverons notre avis, mais en dehors de la question financière, il existe aussi d'autres considérations (!) qui trouveront aussi leur place au moment opportun et qui auront un grand poids dans notre décision.

Traduction littéraire

Quant tout le monde sera d'accord sur un projet, n'importe lequel ; quand le Conseil municipal et le Conseil général auront pris une décision ferme ; quand les travaux du pont seront commencés, nous donnerons notre avis qui ne sera alors que celui de tout le monde.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Réunion du 2 octobre 1904

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen se sont réunis en Assemblée générale le dimanche 2 octobre 1904, à 10 heures du matin, dans une des salles de la Mairie.

M. Costes, sénateur, préside ; Plusieurs membres se font excuser. Le secrétaire donne lecture

1^o Du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté sans observation ;

2^o De la correspondance du Comité Central.

On vote 5 francs pour la souscription permanente ouverte au Comité Central en vue de venir en aide, chaque année, à tous ceux qui font appel à l'intervention de la Ligue.

Cinq candidats présentés à la dernière séance sont admis à l'unanimité.

Deux nouvelles présentations sont faites. Conformément aux statuts, on statuera, sur ces demandes à la prochaine réunion.

M. Marmiesse dépose le vœu suivant qui est adopté.

« La Section de Cahors de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen » émet le vœu que le Conseil municipal réalise sans retard le vote qu'il a émis il y a plus d'un an, sur la demande du citoyen Marmiesse, vote tendant à donner le nom « d'Emile Zola à une des rues ou » places publiques de la ville ».

MM. Mazure et Cueslant font part à la Section d'un entretien qu'ils ont eu avec M. Matthias Morhardt, secrétaire général de la Ligue, au sujet de l'incident de Lorient, dont la Section de Cahors s'est occupée.

A la suite d'un exposé très clair fait par M. Mazure, les membres présents à la réunion déclarent approuver hautement l'attitude et les décisions du Comité Central.

M. Rajade, président de l'Amicale des Instituteurs, informe la Section que M. Carnaud, député de Marseille, doit présider le 16 octobre à Gourdon, le banquet annuel des instituteurs. Il pense qu'il serait peut-être facile d'obtenir de M. Carnaud, pour le 15, une conférence au théâtre de Cahors.

La Section charge officiellement M. Rajade de correspondre à ce sujet avec M. Carnaud.

Si la réponse de ce dernier est favorable, le bureau de la Section prendra toutes les mesures nécessaires pour l'organisation de la conférence.

M. Mazure fait ensuite une conférence sur Emile Zola, ce grand serviteur de la démocratie.

Voici le résumé de cette très intéressante causerie que nous regrettons de ne pouvoir donner in-extenso.

M. Mazure expose dans ses traits généraux la vie et l'œuvre d'Emile Zola. Il dit heureuse et féconde l'initiative qu'a prise la Ligue des Droits de l'Homme de fêter en l'auteur de « l'accuse » un des héros de la démocratie française. Sur tout il s'attache à bien montrer l'évolution de la pensée de Zola qui, pur intellectuel au début, s'est transformé peu à peu en homme d'action et a fini par devenir le chantre épique des temps futurs en ses romans de la dernière heure.

Pendant la première partie de sa vie, Zola n'a été en effet qu'un homme de lettres, mais déjà combien laborieux et hardi avec sa série des Rougon-Macquart. S'il n'a pas créé le naturalisme, c'est lui qui en a donné les formules retentissantes et il est incontestable que si les critiques haineuses et les reproches amers se sont abattus sur sa personnalité avec tant d'insistance, cela tient à l'idée fondamentale qu'avait cet initiateur de faire entrer la science dans le roman. Or tant de gens ont peur de la science.

Et puis Zola était triste ; dans toutes ses œuvres, sa préoccupation était de peindre la société du second Empire, société dans laquelle le capitalisme avait déjà donné ses résultats les plus pernicieux avec, d'une part, une minorité jouisseuse, maîtresse de la vie et de la mort, et d'autre part une masse écrasée par le travail et réservée à la décrépitude. Et il faut voir dans Germinal le génie de Zola qui fait mouvoir la foule des grév

Mais arrive l'affaire Dreyfus. Tout de suite Zola se met aux premiers rangs et il jette dans la bataille sa fortune, sa gloire et sa tranquillité si précieuse des soirées de Médan. On connaît la série des événements : la dénonciation du frère de la victime de l'île du Diable et l'acquiescement triomphal d'Estherazy. C'est ce qui provoque le coup de clairon sonore du « J'accuse » dont M. Mazure lit les extraits les plus importants. Suit le procès de cœur d'assises et toute la suite des actions judiciaires qui amène la cour de Cassation à prononcer solennellement l'innocence de Dreyfus.

Malheureusement les passions restaient déchaînées et il se trouva que le procès de Rennes fut un recul. Et de voir que beaucoup d'honnêtes gens dans le peuple étaient encore à la conviction qu'Estherazy était un héros et Dreyfus un traître, cela fut une douleur atroce au cœur de Zola. De cette idée évidemment sont sortis les 4 évangiles dont le but fut de contribuer à la création d'une société où la Vérité et la Justice fussent accessibles à tous. Et *Travail* a été construit d'une façon magistrale avec la description d'un monde où l'harmonie finirait par être la règle et la bataille et la souffrance l'exception.

Zola a donc fini en optimiste et ce n'est pas là un des moindres mérites de l'action politique et sociale que d'avoir amené une des plus hautes intelligences du XIX^e siècle à passer du dilettantisme à la bienfaisance. Et il n'est pas dit que l'initiative de l'auteur du « J'accuse » ne soit pas pour le XX^e siècle le point de départ d'une révolution pacifique plus importante que celle qu'ont fait les hommes de 1793 au milieu des trames de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Cette causerie est vivement applaudie et M. Costes félicite M. Mazure et le remercie chaleureusement au nom de tous les membres de la Section. La séance est ensuite levée.

Au Collège

Mme Marty, chargée de la classe enfantine, est nommée maîtresse primaire en remplacement de Mlle Fluteau, mise à la retraite.

Mme Rajade, pourvue du brevet supérieur et du diplôme d'études secondaires, est chargée de la classe enfantine en remplacement de Mme Marty.

Nos félicitations.

Brevet élémentaire

Hier et aujourd'hui ont eu lieu les examens du brevet élémentaire pour les jeunes filles.

56 aspirantes y ont pris part. Ont été admissibles aux épreuves de la 2^e série :

Mlles Audibert, Bataille, Boutonnet, Bouzou, Clédal, Cruzol, Cubaynes, Delmouy, Delpech Camille, Delpech Marguerite, Dubernard, Galtier, Gil, Gisbert.

Lafage, Lagarrigue, Lafon, Loublanchés, Maratuech, Massabie, Mor-tefon, Pachins, Pairaudeau, Petit, Pipy, Raffy, Soucirac, Soulatié, Vacher, Vidallac.

Étalons particuliers

Monte de 1905

La commission chargée d'examiner les étalons particuliers destinés au service de la monte en 1905 se réunira aux dates ci-après indiquées.

1^o Cahors : mercredi 12 octobre place de la gare 9 heures du matin.
2^o Souillac : jeudi 13 octobre place de la gare 12 heures 1/2.
3^o Figeac : samedi 15 octobre place de la gare 3 heures du soir.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le moi de septembre.

Naissances : 15, se décomposant comme suit : 9 garçons, dont un naturel, et 6 filles.

Décès : 23, dont 13 du sexe masculin et 10 du sexe féminin ; mort-né, 1. Mariages : 4 ; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la ma-

nière suivante : 1 de moins d'un an ; 2 de dix à dix-neuf ans ; 2 de vingt à vingt-neuf ans ; 4 de trente à trente-neuf ans ; 1 de quarante à quarante-neuf ans ; 3 de cinquante à cinquante-neuf ans ; 4 de soixante à soixante-neuf ans ; 5 de soixante-dix à soixante-dix-neuf ans ; 1 de quatre-vingts à quatre-vingt-neuf ans.

Foire

La foire du 1^{er} octobre a été assez importante. Les cours des bestiaux et diverses des denrées ont été les suivants :

Bœufs : Bœufs gras, de 32 à 35 fr. les 50 kilos ; attelages, de 450 à 800 fr. la paire. Vaches grasses, de 29 à 31 fr. les 50 kilos ; vaches de travail, de 350 à 500 fr. la paire. Porcelets, de 10 à 25 fr. la pièce, selon grosseur ; moutons gras de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kilo ; brebis pour l'élevage, de 20 à 30 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente, 300 hect., vendus, 210 ; prix moyen, 17 fr. 50 l'hect. ; mais en vente, 220 hect., vendus, 210 ; prix moyen, 13 fr. 50 l'hect. ; pommes de terre, de 3 fr. à 3 fr. 75 les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses, de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le demi-kilo ; poulets, de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 ; dindes, 0 fr. 55 ; canards de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 ; lapins privés, 0 fr. 35 ; lapins de garenne, 1 fr. 50 la pièce ; lièvre 1 fr. le demi-kilo ; perdreaux, 1 fr. 50 la pièce ; œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir, 4 octobre, qu'aura lieu au théâtre de Cahors la soirée d'opéra-comique organisée par M. Edouard DAURELLY. Voici le programme de cette soirée :

Le barbier de Séville

Opéra-comique en 4 actes, de Rossini, et

LE MAÎTRE DE CHAPELLE

opéra-comique en 1 acte, de Paer. Un excellent orchestre prêterait son concours à cette soirée de gala.

Arrondissement de Cahors

Luzech

Le Comité fédéral cantonal. — Les délégués républicains des communes du canton de Luzech, se sont réunis dimanche dernier, au siège du Comité radical de Luzech, à l'effet de constituer un Comité fédéral cantonal. Comme, en raison des vendanges, des fêtes locales, toutes les communes n'étaient pas représentées, il n'a été procédé qu'à la désignation d'un bureau provisoire fonctionnant jusqu'au 1^{er} novembre.

L'élection des membres du bureau du Comité radical fédéral n'aura lieu, définitivement, que le 1^{er} dimanche de novembre. Nous engageons fortement toutes les communes à se faire représenter.

Le Président du Comité radical de Luzech, le dévoué M. Lapeyrière, prenant en considération les réclamations formulées dans le *Journal du Lot* par « Un consommateur », a fait accepter à l'unanimité, une adresse à envoyer à M. le Maire de Luzech pour l'inviter à taxer le pain, la viande et objets de première nécessité.

De quel côté se trouve la tolérance ?

— Dimanche dernier, Monseigneur Enard, évêque de Cahors, venait à Luzech célébrer en grande pompe le 4^e centenaire de Notre-Dame de l'Île. A cette occasion, les catholiques de quelques communes voisines sont venus à Luzech en procession. Ils ont traversé Luzech en chantant à tue-tête des chants religieux.

Malgré les craintes ou les espérances

des cléricaux, aucune manifestation anticléricale ne s'est produite sur le passage des processions qui s'élevaient lentes et bruyantes pendant que toutes les cloches de l'église sonnaient à toute volée.

Nous le demandons : de quel côté se trouve la tolérance ? Est-ce de votre côté MM. les cléricaux qui, le jour de la fête, trouvez mauvais qu'on chantât, qu'on jouât l'*Internationale* ! On vous a laissé processionner, chanter, sonner les cloches sans un murmure.

Est-ce de votre côté, vous qui insultez aux jeunes gens en disant que l'*Internationale* n'était chantée que par les misérables, les voyous ? On ne vous insulte pas parce que vous êtes catholiques. On ne fait pas la moindre allusion à vos cérémonies fastueuses ; on ne les empêche pas de s'effectuer.

Alors ? Ah ! oui, nous savons bien, vous voulez la liberté pour vous ; mais vous la refusez aux autres. Et c'est bien là ce qui fait la supériorité de l'esprit laïque et républicain sur l'esprit catholique : la liberté pour tous à condition que tous se soumettent aux lois de l'Etat.

Et nous avons à tirer un enseignement de ces manifestations cléricales qui ne sont qu'un vain essai de protestation contre la marche de la laïcisation.

C'est que, en dépit des efforts tentés par la presse et les agents catholiques, nous devons, nous, libres-penseurs, républicains, rester calmes, tranquilles, indifférents devant cette parade intolérante de croyances vieillies.

Vous voudriez qu'on manifestât contre MM. les cléricaux, vous voudriez pouvoir dire que le régime des églises libres dans l'Etat libre ne créerait que trouble et désordre. Consolerez-vous ! Nous ne créons pas d'agitation, nous ne ferons pas votre jeu et nous amènerons le triomphe de la laïcisation complète.

Un tolérant.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 1^{er} octobre :

Jean-Pierre Boudot, 52 ans, raccommodeur de parapluies, né à Lyon, et Urbain Latapie, 47 ans, sans profession, de Saint-Sory (Cantal), ayant subi tous les deux plusieurs condamnations, sont condamnés chacun à huit jours de prison pour vol de poules et engin de pêche.

— François Cayrol, de Belmont, huit jours de prison (loi Bérenger), pour soustraction d'une somme d'argent.

— Jean-Baptiste Bordes, 34 ans, et Justine Pigniol, épouse Bordes, 28 ans, de Sénallac, sont poursuivis pour violences et voies de fait. Bordes est relaxé et Justine Pigniol condamnée à 25 fr. d'amende.

— D. C., 14 ans, de Saint-Céré, est condamné par défaut à 16 fr. d'amende (loi Bérenger), pour violences.

Le tribunal prononce ensuite deux condamnations à 16 fr. d'amende, pour délits de chasse sans permis.

Marché-foire du 1^{er} octobre. — Mêmes cours sur les bestiaux ; cochons gras, de 45 à 48 fr. le quintal.

Blé, de 16 à 17 fr. l'hectolitre ; avoine de 6 fr. 50 à 7 fr. ; maïs, de 13 à 14 fr.

Prunes d'ente, de 40 à 50 fr. les 100 kilos ; rondes, de 25 à 26 fr. ; communes, de 18 à 20 fr.

Volaille, 0 fr. 65 le demi kilo. Œufs, 0 fr. 85 la douzaine.

Les noix avaient fait leur apparition et se vendaient de 13 à 15 fr. l'hectolitre.

Etat civil du mois de septembre :

Naissances : Christian-Pierre Ribes, Albert-Jean Estival, Huguette-Jeanne-Louise Lambert, Marcel-Elie Py, Louis Larnaudie, Louis-Alphonse Joulie, Ida

Rouquette, Emile-Léopold Mazet, Arthur Bessa.

Mariages : Célestin Guiral, forgeron, et Marie-Thérèse-Céline Viguié, s. prof. Louis Phalip, lieutenant au 20^e régiment d'infanterie, et Hortense-Augustine Marcenac, s. prof. ; Germain Marmande, facteur rural, et Irma Dournes, s. prof. ; Léon-Jean Pêret, employé de commerce, et Joséphine-Marie Desmond, s. prof.

Décès : Marguerite-Jeanne-Rosa Durrien, 5 mois, aux Cordeliers ; Basile Boudet, s. prof., 68 ans, hospice ; Marie-Julie Sahut, épouse Senegas, 56 ans, av. Gambetta ; Baptiste Courtine, terrassier 60 ans, hospice ; Antoine Vendries, jardinier, 63 ans, rue Orthabada ; Eugénie-Euphrasie Nègre, s. prof., 18 ans hospice ; Jean-Adolphe Descols, ancien bourrelier, 49 ans, rue Caviale ; Mérito Langg, cultivateur, 70 ans, hospice ; Philippine Vêdrune, épouse Martye, tailleur, 47 ans, rue Porte-Garine ; Guillaume Baudel, ex-boulangier, 79 ans, rue Orthabada ; Jeanne Bardet, Vve Poujol, 68 ans, faubourg d'Anjou ; Hortense Lafrise, s. prof., 72 ans, Miséricorde.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nécrologie. — M. Gerbié directeur de l'*Avenir Gourdonnais* vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

Nous adressons à notre confrère nos sincères condoléances.

Gramat

Prêtre noyé. — C'est à Aunac (Charente) que M. Césaire Vitrac, curé de Gramat, qui était en villégiature chez M. Barraud, maire d'Aunac, est tombé dans la Charente.

Entrainé par le courant, sous la roue hydraulique de la fabrique d'étoffe de M. Geoffroy, l'abbé Vitrac n'a pu être retiré qu'après deux heures de travail. Le corps était horriblement broyé et la mort avait depuis longtemps fait son œuvre.

Chronique agricole

Commerce des Asperges

ALLEMAGNE (LEIPZIG). — Les asperges de luxe, expédiées en Saxe, doivent avoir une longueur de 25 à 27 centimètres. Elles doivent être bottelées au poids et arrivent le plus souvent par colis postaux, en boîtes contenant chacune 3 bottes.

Les bottes sont liées au moyen d'un ruban, on recommande de ne pas employer d'attaches dont la couleur peut se communiquer aux asperges.

Le commerce Saxon ne consent pas à recevoir en vrac les asperges de qualité ordinaire dans des caisses de 10 à 20 kilos. Peut-être pourrait-on s'entendre avec les importateurs en vue d'expéditions en cageots non inférieurs à 50 kilos et contenant les asperges en bottes de 4 à 5 kilos.

ALSACE-LORRAINE (METZ). — Les asperges se vendent en Lorraine par bottes de 2, 3, 4 et 5 kilos, elles ont une longueur de 20 centimètres environ. Les expéditions se font en caisses à claire-voie, contenant ordinairement 20 kilos d'asperges.

ALLEMAGNE (FRANCFORT). — La longueur des asperges importe peu dans la région de Francfort. Elles sont bottelées au poids qui varie entre 1, 2 et même 5 kilos. Les bottes sont attachées avec un ligament plat très soigné, le plus souvent on lin pour ne pas détériorer l'asperge.

On peut expédier les asperges ordinaires en vrac, caisses perdues ou retournées par l'acheteur en gare frontière de Petit-Croix. Il est inutile d'expédier l'asperge ordinaire dans les régions de Francfort et Mayence, où elles font l'objet d'une culture très importante qui donne les meilleurs résultats. Pour traiter de bonnes affaires à Francfort dans cet article, il faut que les asperges

— Je suis pincé, murmura le négrier qui baissa la tête.
— Il faut le pendre à la grande vergue ! cria-t-on autour de lui.
— Grâce ! grâce ! implorait Sam qui se sentait perdu.
— Non, non, pas de grâce !
La porte de la chambre de poupe s'ouvrit et le capitaine parut.
— Qu'y a-t-il donc ? demanda le capitaine. Que signifient ces cris ?
— Il y a, répondit Bob, que nous tenons un fameux coquin, un scélérat, un requin de terre, quoi !
— Cet homme est le domestique d'un de mes passagers.
— C'est la vérité, je vous le jure, protesta Sam, croyant pouvoir se sauver en cette qualité.
— Je vous dis capitaine, sans vous offenser, s'écria Bob, que c'est Sam, le négrier, un Sudiste, un corsaire !
« C'est lui qui nous a dénoncés, qui a sonné la cloche d'alarme et fait tirer sur nous le canon du fort.
« Demandez plutôt à Tony et à ma femme.
— C'est vrai, firent ceux-ci.
Le négrier était devenu pâle comme la mort.
Il ne pouvait plus échapper à son destin. Il se résigna.
Son attitude indiquait dès lors suffisamment qu'il était coupable.

— Je cours faire préparer la grande vergue, dit Bob en se frottant les mains de joie.
Et il monta quatre à quatre l'escalier qui menait sur le pont.
En même temps la cabine d'Arabella s'ouvrait, et belle-ci parut, volée.
— Après Dieu, prononça le commandant du « Niagara » sur un ton grave et solennel, je suis le maître sur mon navire.
Puis s'adressant au négrier :
— Tu sais qu'on ne joue pas impunément un Yankee.
« Réponds... Qui commandait ce corsaire ?
— M'accordez-vous la vie ? demanda Sam qui entrevoyait une ancre de salut.
— Oui.
— Eh bien, c'est...
— C'est lui ! fit une voix.
Arabella, sortie de sa cabine depuis quelques moments, s'était avancée.
— Moi ! s'écria le négrier, qui s'apprêtait à repousser vivement cette accusation.
Mais la créole se penchant vers son oreille, lui dit rapidement et à voix très basse :
— Tu as la promesse du capitaine et les miennes.
Puis élevant la voix, il prit l'air le plus digne qu'il put :
— Eh bien, oui, capitaine, prononçait-il avec une certaine emphase, qu'il

croyait être de la noblesse, eh bien, oui, je commandais ce corsaire confédéré... Nous étions en guerre et j'étais en droit de vous donner la chasse. Mais j'ai votre parole et vous êtes un gentleman.

Notre Yankee était bon physionomiste. Il voyait parfaitement qu'il n'avait affaire qu'à un de ces coquins de bas étage dont fourmillaient les grandes villes du Sud.

— Je t'ai promis la vie sauve, dit-il avec dédain, mais... qu'on le jette à fond de cale !

Deux matelots posèrent aussitôt la main sur l'épaule du négrier.

— Tu iras en prison à New-York, ajouta le capitaine.

— Mais non, cria vivement le négrier à qui cette perspective ne souriait nullement, mais non je veux...

Un cri joyeux venant du pont l'interrompit.

— Terre !
On sait comment on salue toujours cette bonne nouvelle à bord d'un navire. Les chapeaux s'agitèrent et chacun répéta avec bonheur :
— Terre ! terre !
Le capitaine et les matelots gravirent lestement le pont, pour la manœuvre du bâtiment.

(A suivre.)

Marchés aux Prunes

Villeraal (Lot-et-Garonne), 2 octobre. — Apport : 2,000 quintaux, tout vendu. Les 40/4, 70 francs ; 50/4, 40 francs ; 60/4, 25 francs ; 70/4, 21 francs ; 80/4, 16 francs ; 90/4, 13 francs ; 100/4, 11 francs, le tout les 50 kilos.

Seyches (Lot-et-Garonne), 3 octobre. — Très gros marché. Apport, 2,200 quintaux, tout vendu aux prix suivants :

36 fruits, 80 francs ; de 40 à 44 fruits, 65 francs ; de 50 à 54 fruits, 38 francs ; de 60 à 64 fruits, 26 francs ; de 70 à 74 fruits, de 18 à 19 francs ; de 80 à 84 fruits, de 15 à 16 francs ; de 90 à 94 fruits, 13 francs ; de 100 à 104 fruits, 10 francs ; de 110 à 114 fruits, de 6 à 8 francs.

Vente lente avec forte baisse sur le marché précédent pour les fruits moyens, légère hausse sur le beau et gros fruit.

Bulletin Financier

Le marché a montré peu d'activité et par conséquent la tenue des cours paraît s'en être ressentie. En effet, nous n'avons, d'une séance à l'autre, que des variations sans importance à signaler.

Nous retrouvons le 3 % à 97,75 au lieu de 97,77.

Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 606 ; le Crédit Foncier est ferme à 735 ; le Crédit Lyonnais à 1.133 et la Société Générale à 632.

Parmi nos chemins, le Lyon cote 1.358 et le Nord 1.751.

Le Suez très ferme, clôture à 4.350.

L'Extérieure a passé de 87,90 à 88,02 ; l'Italien finit à 103,92 ; le Portugais vaut 63,10.

Le Russe consolidé s'inscrit à 94,10 et le 3 % 1891 à 75,75.

Le Turc unifié reprend à 86,70 ; la Banque Ottomane 588.

Aut comptant, les obligations 5 % au Port de Rosario sont en hausse à 480 fr.

Pharmacie de la CROIX-ROUGE

Boulevard Gambetta — En face le Théâtre, Cahors

Directeur : PAUL GARNAL

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE
Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

DEMANDER LE GUIDE PRATIQUE pour la Vendange et la Vification, indispensable à tous les viticulteurs et OFFERT GRATUITEMENT.

Grands approvisionnements de Bisulfite de potasse — Phosphate d'Ammoniaque — Tannin — Gélatine — Acide tartrique — Chlorure de chaux (Chlore) — Acide sulfurique.

Vente lente aux prix de Droguerie

AVIS

M. PAUL MILHET FILS AINÉ

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir du 10 septembre il a pris la suite de la

TEINTURERIE PARISIENNE

comme seul successeur de son père.

Cahors, quai Champollion, 3

Avis

M. MARTY, propriétaire viticulteur au château de Conilhac (Aude) a l'honneur d'informer les habitants de Cahors qu'il vient d'installer, rue Nationale, 59, (Maison Fourès), un magasin pour la vente de ses vins rouges et blancs.

On livre à domicile par paquets de six bouteilles. Un ticket prime est remis à tout acheteur d'un litre pris au magasin : vingt-cinq tickets donnent droit à un litre gratuit.

Les prix actuels sont de 30, 40, 50 et 60 centimes le litre.

UNE VENGEANCE

DE COMÉDIENNE

PAR HENRI AUGU

VII

Un pacte infâme

— Silence ! commanda-t-elle du même ton absolu que le capitaine à son bord. Nous en ferons demain le déjeuner de la quarantaine pour l'équipage. Il y a de quoi regaler tout le monde sur le « Niagara ».

On murmura bien encore, on entoura mistress Molly, on lui corna aux oreilles, prières, plaintes et menaces, rien n'y fit.

La despotique Molly maintint ferme son arrêt culinaire. Sam le rouge se montrait justement sur l'escalier de l'arrière au moment de ce débat gastronomique.

Il hésita un moment à la vue de ces vieilles connaissances de Charleston.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Mais comme il faut coûte que coûte obéir aux ordres de l'impérative créole, il se décida à descendre les marches, d'autant plus qu'il espérait profiter du tumulte qui se faisait autour de Molly pour passer inaperçu.

Il descendit donc sans bruit les marches de l'escalier, puis se glissa le long des emménagements de l'entrepont. Le négrier comptait en passant derrière le grand mat, arriver sans être vu jusqu'à la cabine de mistress Arabella.

Voyant que tout était inutile pour faire revenir Molly sur sa décision, Tony demanda à celle-ci :

— Nous direz-vous au moins, mistress, à quelle sauce vous comptez nous servir cette magnifique anguille.

— Oh ! à la sauce tartare, Molly ! implora le grand Bob, qui avait un faible pour cet accommodement-là.

— Tartare toi-même ! lui cria avec colère sa douce moitié qui se croyait outragée par ce mot de tartare, accolé à son nom. Ah ! tu m'outrages.

En même temps sa main prompte s'élevait levée.

— Jamais ! jamais ! protesta Bob. Tu n'es pas une tartare.

Mais il ne fuyait pas moins la main vengeresse.

D'un bond il se trouva à la porte même de la cabine d'Arabella.

Il se heurta contre quelqu'un qui cherchait précisément à ouvrir cette porte,

mais qui prenait le plus grand soin de tourner le dos à la société.

— Mais prends donc garde, matelot ! apostropha Bob ce quelqu'un, bien que ce fut lui, Bob, qui l'eût bousculé sans crier gare.

Il l'avait si bien bousculé, qu'il lui avait fait perdre l'équilibre.

Et le visage du quelqu'un, avec ses cheveux et ses favoris roux, se montra dans toute sa rutilante splendeur, mais éfaré à sa suprême degré.

— Sam le rouge, s'écrièrent à la fois Molly et Tony.

— Oh ! là ! là ! se dit le négrier qui eut voulu se sentir à dix brasses sous mer.

En même temps le grand tavernier le saisissait au collet et le poussa rudement vers sa femme.

— Tiens ! cria-t-il à Molly, en voilà du Tartare !

Contre fortune le négrier crut devoir faire bon cœur et payer d'audace.

— Bonjour, les amis ! dit-il avec un rire forcé. Bonjour !... quelle heureuse rencontre !

— Il n'y a pas d'ami qui tienne, riposta Bob de sa plus grosse voix, et la rencontre n'est pas si heureuse, pour toi toujours... C'est toi, coquin qui as fait tirer sur la chaloupe !

— Moi ! fit Sam. Grand Dieu, que dites-vous là, ami Bob ?

— Ne nie pas !... J'ai reconnu ta voix.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1904.

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans situées dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau situées dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la

veille avant 6 heures du soir, le nombre de vendangeurs le composant et leur destination; les bagages des bénéficiaires devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ de ce train. Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 20 Août au 10 Octobre inclus; et le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

Table of stock and bond prices including 0/0, 3 0/0, 3 1/2, and various bank and industrial shares.

Russe 4 0/0 1901... juin cpt 94 50 - 3 0/0 1896... août cpt 75 .. Rio-Tinto... j.ouiss. mai.tme 1440 ..

MINES D'OR

Table of gold mine prices: Rand Mines 263 50, Chartered 39 75, East Rand 209 55.

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. - Cour. 23 75 à 24 ..; nov. 24 .. à 24 25; nov.-déc. 24 25 à 24 50; 4 de nov. 24 50 à 24 75; 4 prem. 25 .. à 25 25. Cir.: 21,750. Liq.: >>>.

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). - Cour. 31 50 à 31 75; nov. 31 75 à >>>; nov.-déc. 32 .. à 32 25; 4 de nov. 32 25 à 32 50; 4 prem. 32 75 à 33 ..; Cir.: 600. Liq.: >>>.

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris. Lauréat de l'Ecole Dentaire de France. Successeur de BAKER. 75, Boulevard Gambetta. Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures).

Travail parfait et entièrement garanti.

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée. Tous les travaux sont garantis sur facture. Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs. GRANDE BAISSE DE PRIX.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS.

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI.

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS.

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME.

AVIS IMPORTANT. Pour vendre ou acheter PROPRIÉTÉS, USINES, FABRIQUES, FONDS DE COMMERCE, INDUSTRIES, en tous genres (gros et détail) quels que soient le genre et l'importance des affaires. - Pour contracter un EMPRUNT hypothécaire ou autre. - Pour former SOCIÉTÉ, trouver ASSOCIÉ ou COMMANDITAIRE. On a le plus grand intérêt à s'adresser à l'UNION COMMERCIALE ET IMMOBILIÈRE, 5, rue Cambon, Paris. Téléphone 290-4. Renseignements absolument gratuits. Discretion garantie (enveloppes de lettres sans en-tête). - Maison renommée (13^e année) pour la location de ses opérations et la rapide exécution des ordres qui lui sont confiés. Service spécial pour la Région.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 64

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS DEUXIÈME ÉPISEDE MIMI-PRINTEMPS

VI

Le Mariage de Lucienne

L'église était pleine de monde, et la musique religieuse envoyait aux échos de la voûte des sons mystiques entrecoupés de notes joyeuses.

Lucienne, n'ayant pas de parents, c'était un témoin qui la conduisait, un banquier ami de Rupert, bien entendu.

Thomas Rupert suivait seul, correctement vêtu, son regard perçant la foule. Du premier coup, il aperçut et reconnut Bernard.

- Bien, se dit-il.

Quant à Lucienne, légèrement pâle sous son voile blanc, émue par cette musique d'église et par l'acte solennel qu'elle contractait, elle ne voyait rien autour d'elle.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

Le mariage civil avait eu lieu la veille sans cérémonie.

Lorsque les époux furent passés, et pendant qu'ils gagnaient leurs places, les chuchotements commencèrent, et Bernard put entendre des phrases comme celles-ci:

- C'est une toute jeune fille... - Dix-huit ans, dit-on. - Elle n'a pas de parents? - Non, le banquier était son tuteur. - Il l'épouse pour sa beauté, alors? - On ne sait pas. - On la dit pauvre. - Avec des hommes de finance, est-ce que l'on sait. - Le fait est qu'il lui reconnaît un million de dot. - En êtes-vous certain? - Je le tiens d'un des témoins. - Après tout, cela ne prouve rien. Elle peut être riche et ne pas le savoir elle-même. - Dans tous les cas, si elle est pauvre, le Ruper est bien généreux. - C'est ce qui m'étonne. - Et moi aussi. Mais on fait des folies à tout âge. - C'est toujours acheter la fortune au prix de sa jeunesse; c'est cher. - Je ne dis pas, mais un million, c'est beau. Et puis, vous savez l'autre est vieux, et dame... - Chut, on commence. - On peut se figurer ce que de pareilles

suppositions faisaient de mal à Bernard. Le jeune homme recevait chaque coup en plein cœur et ne pouvait répondre.

Il ne pouvait dire à ces gens que c'était par dévouement que Lucienne se sacrifiait à cet homme; il ne pouvait leur crier qu'elle l'aimait, lui pauvre, et qu'elle donnerait tous les millions de la terre pour quitter le banquier et venir à lui.

Et pourtant, s'ils disaient vrai, ces hommes indifférents? Si Lucienne, coquette après tout, s'était laissée éblouir par les parures, la fortune, les équipages et la pensée de vivre en grande dame?

Ce n'était pas impossible après tout.

La messe était commencée. Le prêtre fit un sermon où il vanta tout naturellement la fortune du marié et la vertu de la femme; rappela aux époux leurs devoirs en quelques mots, trouva moyen de parler un peu politique, ce qui était fort à la mode en ce temps-là, puis la messe se termina sans autre incident.

A ce moment, les orgues reprirent à grand bruit, et la mariée, conduite par Thomas Rupert, se dirigea vers la porte. Bernard s'était levé et était sorti un peu des chaises. Il était impossible que Lucienne ne le vit pas.

Le banquier avait vu le mouvement et n'en avança pas moins.

- Que va-t-il faire? se disait-il, une esclandre ne serait pas à sa place ici.

Bernard ne voulait qu'une chose, être vu par Lucienne et juger de ce qu'elle pensait d'après la contenance qu'elle tiendrait.

Lorsque la jeune femme fut à deux pas de lui, il avança encore. Le suisse lui dit brusquement:

- Rentrez donc en arrière, monsieur, vous allez gêner la marche du cortège.

Lucienne entendit et leva les yeux. Ceux de Bernard étaient fixés sur les siens.

Elle devint plus pâle que son voile, et murmura:

- Oh! c'est cruel...

Thomas Rupert, la voyant faiblir, la soutint, et lui dit à demi-voix:

- Qu'avez-vous, chère Lucienne? êtes-vous indisposée.

La jeune femme se raidit contre la douleur.

Elle se redressa, et dit presque haut: - Ce n'est rien, monsieur, un peu de fatigue, voilà tout.

Et elle passa.

Elle se dit ensuite que puisque Bernard était venu à l'église et s'était affiché ainsi, il viendrait sans doute au bal. Elle devait donc se préparer à le recevoir comme il convenait.

C'est dans ces circonstances que nous retrouvons Lucienne, maintenant madame Rupert, recevant ses invités.

Elle avait saisi avec empressement

l'événement arrivé à l'avance pour avoir quelqu'un près d'elle de qui elle pourrait s'occuper, si Bernard l'obsédait de sa présence.

Elle ne pouvait compter sur l'intervention de son mari, puisque c'était lui qui avait fait cette invitation déplacée. Le but, elle croyait le comprendre. Le mari aurait voulu un scandale causé par l'amant pour lui faire un mauvais parti. C'était une querelle entre ces deux hommes qu'elle voulait surtout éviter.

Lorsque l'huisier annonça, comme nous l'avons dit, le comte et Mimi, il y eut un mouvement de stupéfaction parmi les assistants.

Décidément, M. de Chavenay, chaque fois qu'il venait chez le banquier, jouait le rôle original.

Cette fois, le comte, présentant une chanteuse des rues, ça ne pouvait manquer son effet.

Mais lorsqu'il eut fait quelques pas dans le salon, ce fut un cri unanime d'admiration.

Non, rien n'était ravissant comme Mimi-Printemps dans le costume qu'elle portait.

Une jupe courte en mousseline blanche, un corsage en superbe velours bleu, relié à la jupe par une ceinture bleu et or; ses longues tresses blondes tombant en arrière et descendant au bas de la jupe; des bas de dentelle à jour et d'adorables petits souliers bleus, voilà

quel était ce costume fort simple.

Ajoutons au corsage un camélia blanc et une marguerite bleue dans les cheveux.

Les bras nus ainsi que le col, d'une blancheur d'albâtre, étaient ornés de bracelets en or et d'un collier de diamants.

Ça tenait de la magie.

Rien n'était cependant plus naturel.

Mimi fut conduite dans une pièce où les dames avaient fait leur dernière toilette; l'une prête la jupe, l'autre le corsage, une autre un bracelet. En un instant ces doigts de fées eurent accompli la métamorphose.

Mais il manquait les souliers, tous les pieds qui étaient là, et il y en avait de bien mignons, étaient plus grands que les petits petons de Mimi.

Grand émoi.

On prit la mesure, et Gotran, changé en cavalier servant, courut au grand magasin situé au n° 20, tout près, et, une seconde après, il rapportait un prodige de petit souliers bleus.

Et voilà comment Mimi faisait, pour la première fois, une entrée aussi triomphante dans le monde.

Lorsque la toilette fut terminée, elle se regarda dans la glace, et sautant de joie comme une enfant:

(A suivre.)

(SERVICE D'ÉTÉ 1904)

Large railway schedule table with multiple columns for routes (Paris to Toulouse, Toulouse to Paris, Cahors to Libos, etc.), train types (Express, Direct, Omnibus), and departure/arrival times.